



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N°18.405

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
pour les animations au Palais des Congrès
(« Thé dansant » et « Café du Palais »)
=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°18/064 en date du 30 janvier 2018 concernant la fixation des tarifs pour les animations au Palais des Congrès (« Thé dansant » et « Café du Palais ») rendue exécutoire le 02 février 2018,

DECIDE

- de compléter la décision DC N° 18/064 concernant la fixation des tarifs pour les animations au Palais des Congrès (« Thé dansant » et « Café du Palais »), à compter du 1^{er} février 2018, comme suit :

SNACKING

- | | |
|-----------------------------------|--------|
| - Tartine légume grillé | 4,00 € |
| - Tartine rustique fromage chèvre | 5,00 € |
| - Chrono croque cuit | 4,00 € |

DIVERSES VIENNOISERIES

- | | |
|---|---|
| - Mini croissant (25 gr.) | 0,40 € ou
5 achetés 2,00 € + 1 gratuit |
| - Mini pain au chocolat (25 gr.) | 0,50 € ou
5 achetés 2,50 € + 1 gratuit |
| - Maxi cookie double chocolat | 1,50 € pièce |
| - Maxi cookie double chocolat blanc | 1,50 € pièce |
| - Gaufre de Bruxelles maxi + Chocolat ou
Sucre glace | 2,00 € |
| - Barre chocolatée | 1,00 € |

GLACES

- Glace extrême vanille	2,00 €
- Glace extrême fraise	2,00 €
- Glace extrême happy cookie	2,50 €
- Glace extrême lucky cupcake	2,50 €
- Glace Nestlé Amande	2,00 €
- Glace bâtonnet yaourt	2,00 €
- Glace Nestlé bonbon chocolat	2,00 €
- Glace Kit kat cône van cacao	2,00 €
- Lion cône	2,00 €
- Glace Nesquik cacao vanille	1,00 €
- Glace smarties pop up	2,50 €
- Glace pirulo tropical	2,00 €
- Glace Nestlé pirulo sparkly	2,00 €
- Glace pirulo happy crème	2,00 €
- Glace Nestlé fusée cola	1,00 €
- Glace Davigel nougat glacé	5,00 € (dessert servi à table)
- Glace Davigel Vacherin fraise	5,00 € (dessert servi à table)
- Glace pirulo happy	2,00 €

DESSERTS GLACÉS

- Nougat glacé (140ml)	5,00 €
- Vacherin fraise individuel (165ml)	5,00 €

(les tarifs sont assujettis au taux de TVA en vigueur)

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 706322, 706320 et 706321 – fonction 952 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 20 juillet 2018

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juillet 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

